

COMMUNIQUE DE PRESSE

Accueil des personnes qui demandent asile en Guyane Il y a urgence à ce que l'Etat applique enfin la loi !

Depuis plusieurs semaines, une soixantaine de personnes venues chercher protection en Guyane, se sont installées aux abords de la place des Amandiers et derrière la préfecture à Cayenne, aggravant ainsi la situation existante puisque des demandeurs d'asile isolés étaient déjà contraints depuis plusieurs mois de dormir sur le bord de mer.

En l'absence quasi totale d'une prise en charge à leur arrivée, ces personnes qui comptent de nombreuses familles et enfants en bas âge, dorment à même le sol. Certaines ont pu s'abriter dans des tentes de fortune qui sont de bien faibles remparts contre les vents de bord de mer et les pluies qui s'annoncent.

Face à cette situation insupportable, une forte solidarité citoyenne s'est organisée pour assurer une distribution de repas, un hébergement temporaire pour les plus fragiles et une amélioration de leurs conditions de campements. Plusieurs de nos organisations se sont relayées pour apporter une information sur la procédure d'asile ainsi qu'une aide dans la mise en œuvre de leurs démarches administratives et sociales.

En marge de ces initiatives, une question demeure : que fait l'Etat ?

La préfecture est pourtant tenue d'organiser un accueil digne des personnes qui demandent asile durant leur procédure : un hébergement, une information à leur arrivée ainsi qu'un accompagnement dans leurs démarches administratives et sociales.

Alors que la Guyane est l'un des territoires de France qui compte le plus de demandeurs d'asile, ses dispositifs d'hébergement et d'accompagnement sont parmi les plus faibles, voire inexistant.

La préfecture invoque systématiquement le manque de moyens pour justifier son absence de réponse sur le sujet. Or, depuis 2015, elle refuse de travailler sur un document cadre censé organiser l'hébergement des demandeurs d'asile.

Cette absence de volonté politique crée des conditions de vie indignes, met en danger les plus vulnérables, et favorise largement le développement de l'habitat insalubre en Guyane.

Cette situation entraîne des tensions sociales, stigmatisant au passage les demandeurs d'asile, alors qu'ils n'essaient que de survivre. Il est honteux qu'un pays comme la France ne soit pas en capacité de respecter la dignité d'une soixantaine de personnes venues demander notre protection.

Nos organisations exigent que la loi s'applique en Guyane avec :

1. Dans un premier temps, l'hébergement d'urgence et l'accompagnement de tous les demandeurs d'asile actuellement à la rue ;
2. Dans un second temps, la réalisation par la préfecture de Guyane d'un plan cadre organisant l'hébergement de tous les demandeurs d'asile sur le territoire durant leur procédure.

Signataires :

La Ligue des droits de l'Homme

La Cimade

Médecin du monde – délégation Guyane

RESF Guyane